

ASSEMBLEE GENERALE



Distr.
GENERALE

A/3312
7 novembre 1956
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Première session
extraordinaire d'urgence

QUESTION EXAMINEE PAR LE CONSEIL DE SECURITE A SES 749^{ème} et 750^{ème} SEANCES,
LE 30 OCTOBRE 1956

Télégramme adressé au Secrétaire général, le 7 novembre 1956, par
le Ministre des Affaires étrangères d'Egypte

Le Caire, le 7 novembre 1956

J'AI L'HONNEUR DE VOUS INFORMER QUE LE GOUVERNEMENT EGYPTIEN OBSERVE LE
CESSEZ-LE-FEU DEPUIS 2 HEURES (HEURE LOCALE) CE MATIN 7 NOVEMBRE 1956,
CONFORMEMENT A LA RESOLUTION ADOPTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS
UNIES ET EN REPONSE A VOTRE DEMANDE. NEANMOINS, D'APRES UN COMMUNIQUE PUBLIE
PAR LE GRAND QUARTIER GENERAL DE L'ARMEE EGYPTIENNE A 15 HEURES 15 (HEURE LOCALE),
LES FORCES ARMEES FRANCAISES ET BRITANNIQUES CONTINUENT LEURS OPERATIONS HOSTILES ET
TIRENT TANT SUR LES MILITAIRES QUE SUR LES CIVILS A PORT-SAID. ELLES ONT EN
OUTRE ENCERCLE LA VILLE ET L'ONT COUPEE DU RESTE DU PAYS.

JE VOUS SERAIS RECONNAISSANT DE BIEN VOULOIR FAIRE PUBLIER LA PRESENTE
LETTRE COMME DOCUMENT DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES. - MAHMOUD FAWZI,
MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES D'EGYPTE.
